Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 3, 2025 8:50:38 AM
From:
Mail received time: Fri, 4 Apr 2025 17:27:02
Sent: Fri, 4 Apr 2025 13:26:28
To: [redacted] Representatives [redacted]
Subject: RE: QUESTION
Importance: Normal
Sensitivity: None
Attachments:

CAUTION: This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Montréal, le 4 avril 2025

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint ma carte de Membre du Barreau du Québec.

Merci.

[redacted]

De : Immigration Representatives [redacted] Représentants immigration (I[redacted])
[redacted]
Envoyé : 21 mars 2025 12:38
À :
Objet : FW: QUESTION

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Bonjour,

Afin de mieux vous aider, pouvez-vous s'il vous plaît fournir vos accréditations en tant qu'avocat ou représentant canadien en règle.

Nous vous remercions ,

La boîte aux courriels des représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] 13, 2025 1:37 PM
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.IRCC@cic.gc.ca>
Subject: QUESTION

> **CAUTION:** This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
> **ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Montréal, le 13 mars 2025

Bonjour,

[redacted] octobre [redacted] Ministre [redacted] des " [redacted] pour [redacted] les [redacted] t[redacted] par la crise au Liban » .

Ces mesures permettent aux ressortissants libanais au Canada, dont le statut de résident temporaire est valide, de demander, entre autres, un permis de travail ouvert
Cette demande doit être présentée au plus tard le 31 juillet 2025.

Ces mesures sont entrées en vigueur le 30 octobre 2024.

QUESTION :

Est-ce qu'un ressortissant Libanais entré au Canada à titre de visiteur le 11 mars 2025 peut soumettre une demande de permis de travail ouvert dans le cadre de ces mesures.
Ce ressortissant Libanais se trouve donc au Canada à titre de visiteur; son autorisation de séjour est valide pour une période de 6 mois.

Merci de votre collaboration.

Cordialement.

Pages 2023 to / à 2025
are withheld pursuant to section
sont retenues en vertu de l'article

19(1)

of the Access to Information Act
de la Loi sur l'acces a l'information